

Arrêté n° 2024-81

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté n° 2019-140 bis G DAF en date du 1er septembre 2019 instituant une régie de recettes auprès du Service Universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS),

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'acte de nomination n° 2023-236 nommant Carole MAGIN régisseuse de la régie permanente du Service Universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS),

Article 1 : Mme Darine BOUSSETA est nommée régisseuse intérimaire de la régie permanente de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de la régie.

L'intérim des fonctions de la régisseuse ne peut excéder six mois.

Article 2 : Mme Darine BOUSSETA percevra une indemnité de responsabilité dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié pour la période durant laquelle elle a effectivement assuré le fonctionnement de la régie. L'indemnité de responsabilité est payable annuellement.

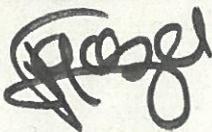
Article 3 : La régisseuse est conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet au 20 mars 2024.

Article 5 : Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées,

A Lyon, le 20 mars 2024.

La Directrice Générale
des Services



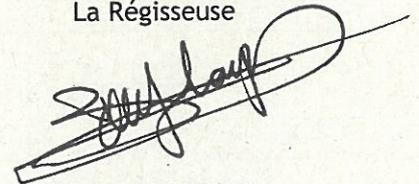
Irène GAZEL

Po Pour agrément,
L'Agent Comptable



Xavier EYMARD

Pour acceptation,
La Régisseuse



Darine BOUSSETA